



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2025.052

Mise en ligne : 15/05/2025

OBJET	Contrat de cession – Spectacle « Forêts »
	Le maire de la commune de Chessy,
Visas	Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ; Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'avis de la commission Culture ; Vu le projet de la convention ;
Considérant	Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale ; La proposition artistique de GRAINES DE CAILLOUX est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.
Décide	Article 1 Le contrat de cession est conclu avec la compagnie GRAINES DE CAILLOUX, représentée par Jeanne DEROUILLON-ROISNE, présidente, pour trois représentations les 12, 13 et 27 juin 2025. Article 2 La dépense résultant de cette opération d'un montant total de 1620 € TTC (mille six cent vingt euros) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250514-DEC_2025_052-AR
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025

Décision du maire n° 2025.052

Article 3

La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 09/05/2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250514-DEC_2025_052-AR
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025